

Report de CPLU et des résultats : Pourquoi ?

L'ensemble des élu.e.s CPLU a décidé de ne pas siéger ce mercredi 5 juin 2019 après avoir dénoncé le non-respect du statut public !

L'établissement dit axer ses efforts sur la QVT et sur le respect du statut public, or nous constatons une dégradation toujours plus forte de la situation individuelle et collective des agents de statut public :

- Absence totale des postes de niveau 3
- A situations égales, réponses inégales !
- Disparition exponentielle du droit fondamental à la mutation
- Des partages de voix qui nous laissent sans voix : Les agents publics font un recours à la DG suite au partage de voix, la DG prend la décision d'attribuer le poste à un agent privé, et la DR Bretagne ne suit pas la décision de la DG, et supprime le poste purement et simplement ! C'est une entrave au droit à la mutation / mobilité !
- La non prise en compte des situations sensibles de certains agents
- Informations / Communications contradictoires ou manquantes par rapport au statut public en instance et dans le réseau.

A tout cela s'ajoute la dégradation des conditions de travail de la CPLU.

La CPLU a finalement eu lieu le vendredi 7 juin 2019.

Une fois de plus, nous constatons que des agents CDI (CCN et statut public) n'arrivent pas à obtenir une mutation / une mobilité car l'établissement choisit délibérément de prioriser les CDD.

Certains postes peuvent même être retirés sous prétexte que les candidatures ne conviennent pas à l'établissement par manque de compétences alors que ces mêmes collègues occupent déjà des postes similaires.... Cherchez l'erreur !!!??? Ces collègues en CDI veulent « juste » changer d'agence ! Certains agents en sont à leur 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} ... demandes de mutation / de mobilité !

Quid du droit à la mutation et à la mobilité ?

Nous ne sommes pas contre la CDIisation de nos collègues CDD, mais cela ne doit pas se faire au détriment des agents CDI.

Nous réaffirmons le droit à la mutation et à la mobilité !

Date de la prochaine CPLU : 25 septembre 2019

N'hésitez pas à faire valoir vos droits !